

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Présents : CADORET Gilles, LE DENMAT Eric, LE MOAL Marine, FIAUT Guénaël, GUILLOUX Michel, SALAÛN Nicolas, KERGAL Magali, PEDROT David, SILVEM Adeline, CORBEL Céline, DACQUAY Marie-Cécile, JOUANNO Thierry, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline.

Absents : Néant

Conseil ouvert au public : environ 25 personnes présentes.

Secrétaire : Le Sourné Danielle

1 – Objet : Projet Himalayenne : présentation du projet et avis de principe.

M. le Maire a invité : M. Xavier HAMON, Président de Loudéac Communauté ; M. Bernard LE BRETON, Président de Pontivy Communauté ; M. Yann JONDOT, Ambassadeur pour la mobilité auprès du Gouvernement et des Maires ruraux de France ; Mme Sylvette LE STRAT, Vice-présidente en charge du tourisme à Pontivy Communauté à présenter le projet de passerelle himalayenne universelle sur le lac de Guerlédan.

1/ Les objectifs du projet :

- Innover dans l'attractivité touristique universelle du centre Bretagne par une nouvelle possibilité de randonnée et activité de pleine,
- Donner une fenêtre d'accès au Lac de Guerlédan pour tous notamment aux personnes PMR, accès en « poussette »...
- Valoriser un site naturel et patrimonial du barrage et lac de Guerlédan
- Connecter et développer des itinéraires de randonnées
- Renforcer le slow tourisme et les mobilités douces.
- Rendre possible la randonnée intergénérationnelle

Une réalisation similaire inspirante pour le lac de Guerlédan : Les passerelles du lac Monteynard (38)



2/ Les études techniques

- Passerelle pour piétons et cycles avec une accessibilité universelle : PMR, Poussette,...
- Platelage métallique lui-même supporté par un système de câbles porteurs afin de limiter l'influence du vent et améliorer la stabilité de l'ouvrage.
- Le type de réalisation de la passerelle dépend de la topographie, plus il y a de vide, plus cela

apporte de la souplesse à l'ouvrage qu'il faut compenser en rigidité grâce aux câblages et des flèches et système béton de contreponds

- Passerelle presque plane pour assurer l'accessibilité PMR, poussette,...
- Maîtrise totale du foncier

Localisation de la passerelle



Insertion paysagère

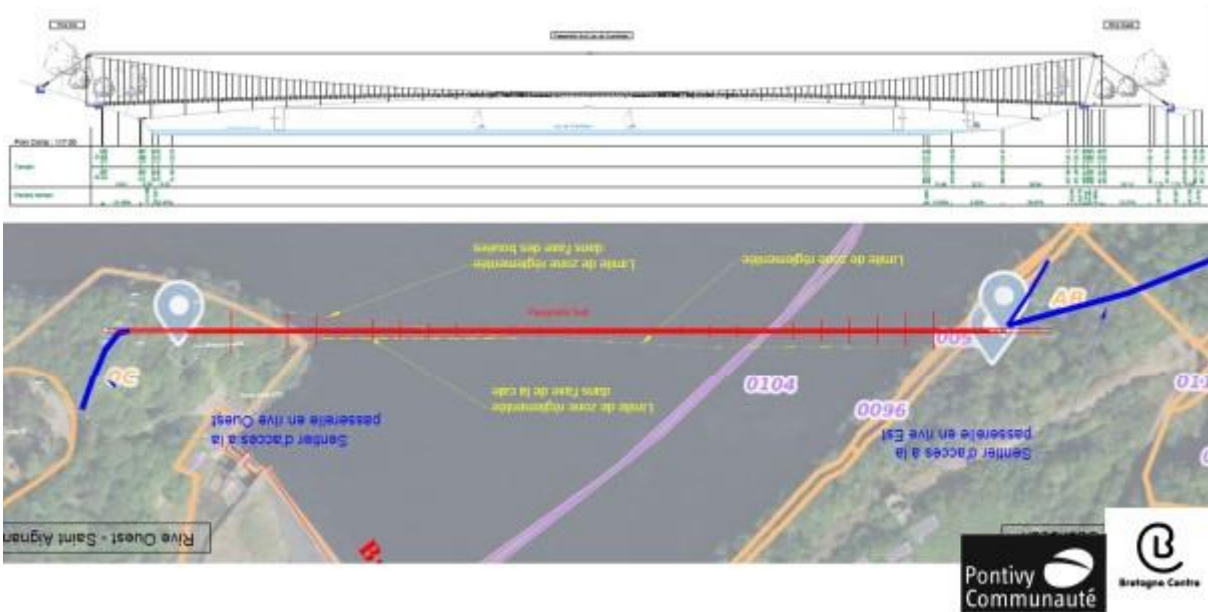


Caractéristique technique principales :

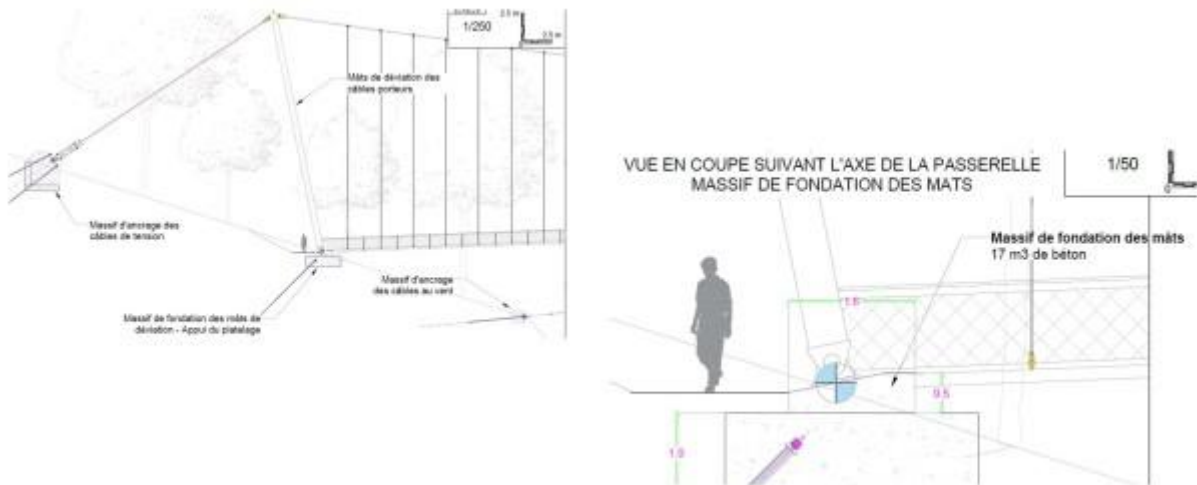
- Longueur totale hors-tout de la passerelle : 505 m
- Portée des câbles porteurs entre les mâts de déviation : 445 m
- Longueur totale du platelage : 440 m
- Hauteur des mâts de déviation : 21,70 m
- Les deux entrées de la passerelle sont à la cote 134.93 m NGF
- Le platelage de la passerelle a une courbure inversée par rapport à celle des câbles porteurs. Cela permet de conserver une certaine hauteur au-dessus du lac (pour le passage exceptionnel d'une barge avec des engins de hauteur pour EDF)
- « 2 câbles au vent » sont positionnés sous la passerelle. Ces câbles, permettent de limiter l'influence du vent sur la structure et d'assurer la stabilité d'ensemble de l'ouvrage et limiter le

balancement en cas de vent.

Plans



Amarrage



Durée des travaux : 10 mois

Accessibilité de la passerelle



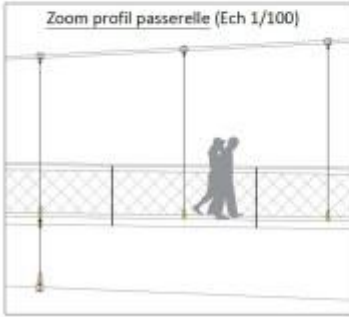
Vue en coupe de la passerelle et des mâts de déviation

- Avec ses 440 mètres, ce sera la plus longue passerelle au monde accessible aux personnes à mobilité réduite.
- La largeur de passage de 1.40 m en pied de platelage
- La pente maximale à vide du platelage est de 4% pour permettre l'utilisation PMR de la passerelle.
- Limitation du balancement en cas de vent grâce à « 2 câbles au vent »
- Plateforme de retournement PMR aux deux extrémités de la passerelle.



Exemple de caillebotis (marque Diamond)

- Le **platelage** est constitué de **modules** en profilés U et composés de caillebotis ajourés, antidérapants et **adaptés au passage PMR**
- Les **garde-corps de sécurité** sont verticaux et fixés directement à la structure porteuse de la passerelle. Un grillage est disposé sur toute la longueur de la passerelle par l'intermédiaire de câbles tendus entre les montants des garde-corps. La maille du grillage est au maximum de 50 x 50 mm



Passerelle de Monteynard



Accès Ouest à la passerelle, côté Saint-Aignan (56)



- **Aménagement de places de stationnement PMR et optimisation du parking existant**
- **Cheminement PMR entre le parking et la passerelle à prévoir)**



Accès Est à la passerelle, côté Mûr-de-Bretagne (22)



	Passerelle		Accès pédestre à la passerelle
	Stationnement véhicules PMR & service		Chemin du Tour du lac
	Voie réservée aux véhicules PMR & service		Liaison Tour du lac
	Liaison PMR parking PMR - passerelle		Liaison Voies vertes

- Création d'une **voie de circulation réservée aux véhicules PMR**
- Création de **places stationnement PMR et chemin de liaison PMR** à la passerelle (dénivelé de 4 à 5 mètres)
- Etude d'un second accès par Trévéjan

Etude environnementale

- Etude environnementale « 4 saisons » est en cours de clôture (fin novembre 2021)
- Espèces protégées identifiées ayant une interaction avec le projet : le faucon pèlerin et un reptile (localisation carrière de Trévéjan).
- Aucune contre-indication à ce jour.

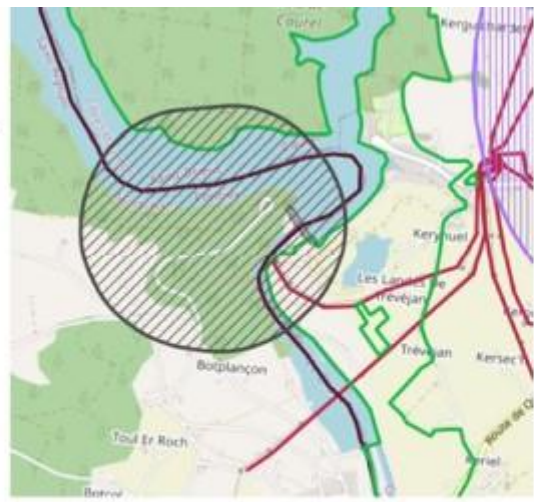
3/ Le foncier

• Secteur 22 :

- **Zonage AC2** (sites naturels inscrits). Projet soumis à l'ABF
- **Foncier communal** (pour accès piéton)

• Secteur 56 :

- **Zone archéologique**
- **Foncier appartenant au département du Morbihan**



sup_lineaire_ddtm	
	(I3)Canalisation de Gaz - Barres de danger graves
	(I4)Ligne électrique
	(I3)Canalisation de Gaz
sup_surfacique_ddtm	
	Zones archéologiques
	(T7) Hors zone de dégagement
	(I1)Voisinage des cimetières
	(T1)Chemin de fer et croisements ferroviaires
	(PT1) Télécommunications
	(T9) PPST Plan Prévention Risques Technologiques
	(AS1)Périmètre de protection rapprochée
	(AS1)Périmètre de protection immédiate
	(AS1)Périmètre de protection éloignée
	(AC2)Sites naturels classés
	(AC2)Sites naturels inscrits
	(S1)Zones de protection des Ressources Historiques Classées
	(S2)Zones de protection des Ressources Historiques Classées
	(S3)Zones de protection des Ressources Historiques Classées



Relevé cadastral du départ Ouest de la passerelle



4/ Les investissements

- > 2 837 476 € pour la passerelle
 - Travaux : 2 579 524 €
 - Maitrise d'œuvre : 257 952 €
- > Voies d'accès, parking PMR : Non estimé
- > Maitre d'ouvrage :
 - Loudéac communauté Bretagne centre / Pontivy Communauté
- > Partenaires :
 - Département du Morbihan et des Côtes d'Armor
 - Région
 - Etat / Europe (sur l'accessibilité)

5/ Les coûts de fonctionnement

- > Visites de contrôle
 - Quotidienne / hebdomadaires en période de forte fréquentation touristique (mai à septembre / 5 mois)
 - Mensuelles en période de faible fréquentation (octobre à avril – 7 mois)
 - Tous les 5 ans par une entreprise spécialisée pour contrôle visuel exhaustif et état des principales soudures (environ 10 000 € en 2020)
 - Tous les 30 ans par une entreprise spécialisée pour contrôle visuel exhaustif, état des principales soudures et contrôle magnétographique des câbles (environ 30 000 € en 2020)
- > Réparation en cas de dégradations.

6/ Le retour sur investissement du projet

- Par l'activité touristique marchande sur tout le secteur du lac de Guerlédan (hébergements, gîtes, camping, aires de camping-cars, restauration, commerces,...)
- Par la mise en place de zones de stationnements (horodateurs payants aux périodes estivales ?)

7/ Prochaines étapes du projet

- Présentation du projet aux partenaires : septembre / octobre 2021
- Fin étude environnementale : novembre 2021
- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et autres procédures administratives : fin 2021 / début 2022
- Finalisation des autorisations administratives et du financement du projet : premier semestre 2022
- Consultation auprès des entreprises : fin premier semestre 2022
- Début des travaux : second semestre 2022
- Mise en fonctionnement : été 2023

Echange entre les conseillers municipaux et les porteurs du projet :

« Des conseillers municipaux s'interrogent sur le sens global d'un projet d'une telle envergure avec un coût si énorme pour la collectivité : Est-ce une priorité pour la planète actuellement ? S'il y a autant d'argent public à mettre sur la table, pourquoi ne pas l'injecter dans quelque chose de réellement utile au handicap : Plus d'AESH avec des contrats moins précaires et mieux payés. Plus de structures spécialisées accueillants les personnes en situation de handicap... »

« Des conseillers reprochent : la « non association » de notre commune au processus de réflexion primaire du projet »

« Des conseillers reprochent que la mairie ne soit pas au courant que les études soient déjà si avancées : fin de l'étude environnementale en novembre 2021 ? Du côté Morbihan aussi ? Nous souhaiterions vérifier l'intitulé exact de la demande d'étude environnementale qui a été faite auprès de la DDTM : projet himalayenne = sous projet de celui de l'ascenseur à bateau ou un autre projet à part entière ? Si c'est un projet à part entière, la DDTM de Vannes nous a informé qu'il nécessite une nouvelle étude environnementale. »

« Des conseillers se demandent comment les zones classées seront protégées : Bois du Pouldu classé ENS, Castel Finans classé aux monuments historiques, ZNIEFF type 1 et 2, chapelle Ste Tréphine, faucon pèlerin protégé + 92 espèces d'oiseaux répertoriées au niveau du petit lac en aval du barrage, dont des migrateurs. (Destruction d'arbres pour implanter les poteaux, pour les pistes provisoires du chantier + pour l'accès PMR à la passerelle (environ 200m de zigzag)). »

« Des conseillers demandent le report du vote afin d'organiser une réunion publique et ainsi recueillir les avis de la population, avant toute prise de décision (mise en avant la promesse de démocratie participative annoncée en début de mandat) »

Les porteurs du projet s'engagent à venir faire une réunion publique quand il y aura les résultats de l'étude afin d'avoir du contenu à présenter au public.

« Des conseillers municipaux s'interrogent sur les aménagements en périphérie de la

passerelle et sur leur impact sur la vie des habitants de Saint-Aignan : parkings, routes, gestions des poubelles,... Y aura-t-il une étude d'impacts de tous ces éléments (rien ne figure dans le calendrier prévisionnel de l'étude) ? Qui financera l'entretien des parkings, sanitaires s'il y en aura ? »

« Un conseiller se renseigne sur la définition de "avis de principe" ? Il demande si l'avis du conseil municipal sera demandé de nouveau après les résultats des études ? »

Les porteurs de projet indiquent qu'il y aura une enquête publique afin de recueillir les avis des habitants de Saint-Aignan et de Mûr-de-Bretagne

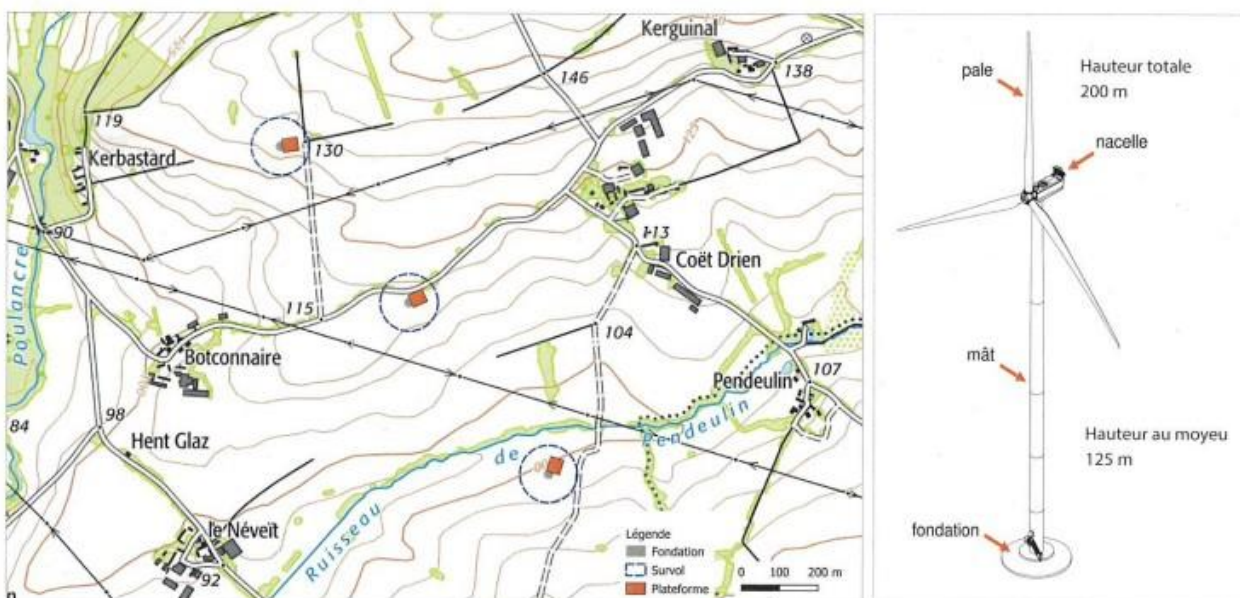
« Des conseillers veulent savoir quel est l'impact d'une enquête publique et Comment est-il mesuré ? »

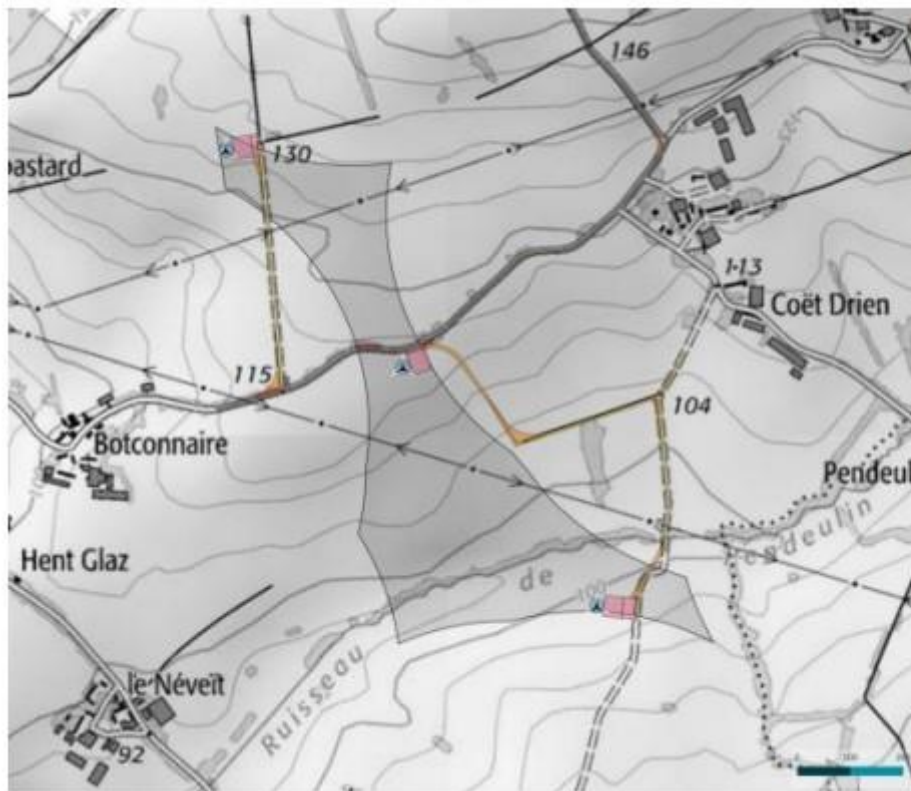
« Une conseillère municipale fait lecture d'une lettre écrite par des habitants de Saint-Aignan en demande d'informations sur le projet. »

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier de présentation, et, après avoir délibéré, **par 8 voix pour et 7 voix contre : Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite des études du projet de passerelle.**

2 – Objet : Avis sur le projet éolien de Hent Glaz.

Localisation et caractéristiques du projet





Pistes d'accès, plateformes et poste de livraison

(Commune de Guéhenno (22))

Légende

- Zone d'implantation potentielle polygones
- Piste de Liaison
- Piste existante
- Piste existante à renforcer ou élargir
- Piste à créer
- Débranchement base, abrite à couvrir
- Plateforme
- Fondation



3 éoliennes
4,5 MW par éolienne soit
13,5 MW de puissance totale

Env. 35 millions de kWh
production moyenne annuelle



Env. 10 000€
de retombées fiscales pour
le territoire par an et par MW installés

Env. 15 500 foyers
alimentés en électricité renouvelable
Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/ RTE)

Le déroulement de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impacts qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune, flore et milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. Etat initial : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. Evaluation des impacts : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permet par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Les principales mesures concernant le projet éolien de Hent Glaz :

Mesures d'Évitement

- Le projet évite les milieux naturels sensibles et/ou protégés.
- Le site puis la variante d'implantation retenue ont été choisis afin d'éviter tout impact acoustique.

Mesures de Réduction

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien en fonction de l'activité de la faune locale.
- Avant de couper les haies, un écologue s'assurera que la haie ne sert pas d'habitat de reproduction pour une espèce protégée. Dans l'hypothèse où c'est le cas, une dérogation espèce protégée devra être fournie.
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles (labours, fauche et moisson des parcelles autour des éoliennes), afin de protéger les rapaces et réduire le risque de collision du busard saint-martin.
- Dispositif de serrations sur les pales permettant de limiter le bruit aérodynamique des pales.
- Mise en œuvre d'un plan de bridage acoustique des 3 éoliennes, en application de la réglementation en vigueur.

Mesures de Compensation et d'Accompagnement

- Plantation de 715m de haies, soit 5,5 fois le linéaire détruit dans le cadre du projet, au plus tard dans l'année suivant le lancement des travaux de construction. Les riverains concernés pourront bénéficier de la plantation d'une haie bocagère pour filtrer la vue.
- Reconstitution d'un réseau de haies bocagères à proximité du projet.
- Aide à la réhabilitation du patrimoine de la chapelle Saint-Jean.
- Installation de panneaux d'information.

Mesures de Suivi

- Perception sonore des éoliennes

Lorsque l'ambiance sonore environnante est la plus calme (la nuit le plus souvent), la vitesse de rotation du rotor sera réduite (mode de fonctionnement bridé appliqué aux éoliennes), afin de minimiser la perception sonore. Après la mise en service du parc éolien, une mesure de contrôle sera réalisée pour vérifier sa conformité et, si nécessaire, corriger le mode de fonctionnement des éoliennes.

- Réception de la télévision

En cas de perturbation suite à la construction des éoliennes, un anteniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.

- Suivis environnementaux

Conformément au protocole national, la biodiversité sera suivie dès la mise en service du parc éolien, puis tous les 10 ans.

Grâce à ces mesures, ABO Wind veillera au bon fonctionnement du parc éolien et à sa conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur. En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront discutées et appliquées.

Phomontage depuis l'ouest de Kergrist



Phomontage depuis les abords du site inscrit du lac de Guerlédan



Phomontage depuis la mairie de Guerlédan



Déroulement de l'enquête

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du Covid 19.

Dates : du lundi 11 octobre 2021 au mercredi 10 novembre 2021

Commissaire enquêteur : Monsieur Joris LE DIRÉACH

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Guerlédan :

- Lundi 11 octobre 2021 de 9h00 à 12h15
- Jeudi 21 octobre 2021 de 13h45 à 17h00
- Mardi 26 octobre 2021 de 9h00 à 12h15
- Vendredi 5 novembre 2021 de 9h00 à 12h15
- Mercredi 10 novembre 2021 de 13h45 à 17h00

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier de présentation, et, après avoir délibéré, **par 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions : Le conseil municipal émet un avis favorable au projet éolien de Hent Glaz.**

3 – Objet : Renouvellement ligne de trésorerie.

Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 100 000 Euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie
- Montant emprunté : 100 000€
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,04%, base de calcul exact/365 j, soit un taux variable de 0.50 % (Index septembre 2021 : - 0.545%)
- Commission d'engagement : NEANT
- Commission de non utilisation : NEANT
- Frais de mise en place : 0.25%

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, **par 15 voix pour : Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie.**

4 – Objet : Demande de subvention au département dans le cadre du nouveau dispositif de soutien aux communes de moins de 10000 habitants..

Demande de subvention au département (50 000€ HT) dans le cadre du nouveau dispositif de soutien aux communes de moins de 10 000 habitants.

La commission Travaux a sélectionné 3 secteurs : Porh Perzo -> Quatre vents / Postelec / Bas Botcol -> Botcol Pour un total de 66 638.40 € HT.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, **par 15 voix pour :
Le conseil municipal autorise à faire la demande de subvention au département.**

- Questions diverses :

- Boite à don/paiement pour le parking des camping-cars (identique à la boîte du camping): dans ce cas, reprise du compteur d'eau au nom de la municipalité.

- De nombreuses incivilités concernant le tri des ordures sont toujours constatées sur différents point de collecte. Comment les limiter ? Augmenter encore la communication ? Faire des interventions auprès des habitants ? Est-ce qu'il y a quelque chose de mis en place à Pontivy Communauté ?

Le public est invité à prendre la parole :

« Est-ce que la signalétique pour amener les futurs touristes de l'himalayenne vers le bourg de St Aignan (ou inversement : du bourg vers la passerelle) sera pris en compte pour Pontivy Communauté ? »

« Attention au côté « universel » de la passerelle en mettant les parkings payants : fracture sociale : les personnes à faible revenus ne pourront plus se garer vers le barrage... »

« Comment vont être intégré les poteaux de la passerelle dans la forêt ? Est-ce possible de demander plus de photomontage de l'intégration paysagère de ceux-ci ? »

« Article de presse publié la veille du conseil sur l'ascenseur à bateau à Mûr-de-Bretagne : comment le conseil municipal se positionne par rapport à ce projet riverain ? »